

Ruptures conjugales : un choc financier pour les femmes

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 121 • Mars 2021



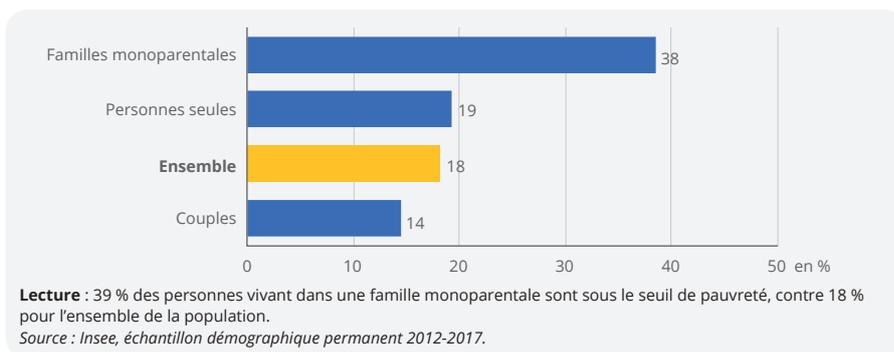
Les séparations sont facteurs de fragilités pour les femmes, en particulier quand elles sont jeunes et ont la garde des enfants. Près d'une femme séparée sur trois bascule alors sous le seuil de pauvreté l'année de la séparation. Disposant d'un revenu plus faible, elles ont plus souvent la garde des enfants. Les prestations sociales, notamment le RSA qu'elles perçoivent plus fréquemment que les hommes, ne compensent pas totalement la baisse du niveau de vie. La séparation se traduit souvent par la vente du logement commun et la perte du statut de propriétaire. L'année de la séparation, beaucoup se tournent ainsi vers le parc locatif privé. Le veuvage ne représente un choc financier que l'année du décès du conjoint.

Une rupture conjugale bouleverse fréquemment le quotidien des personnes en instance de **séparation**, en particulier sur la question de la garde des enfants. Elle s'accompagne aussi parfois de déménagements et d'une évolution de la situation professionnelle. Une séparation peut également fragiliser la situation financière des personnes du couple, notamment par la baisse de leurs revenus.

Des situations de pauvreté plus fréquentes pour les personnes seules, avec ou sans enfant

En Hauts-de-France comme au niveau national, les adultes vivant seuls, avec ou sans enfant à charge, sont les plus touchés par la **pauvreté**. 29 % sont dans

► 1. Part des personnes en situation de pauvreté selon le type de ménage

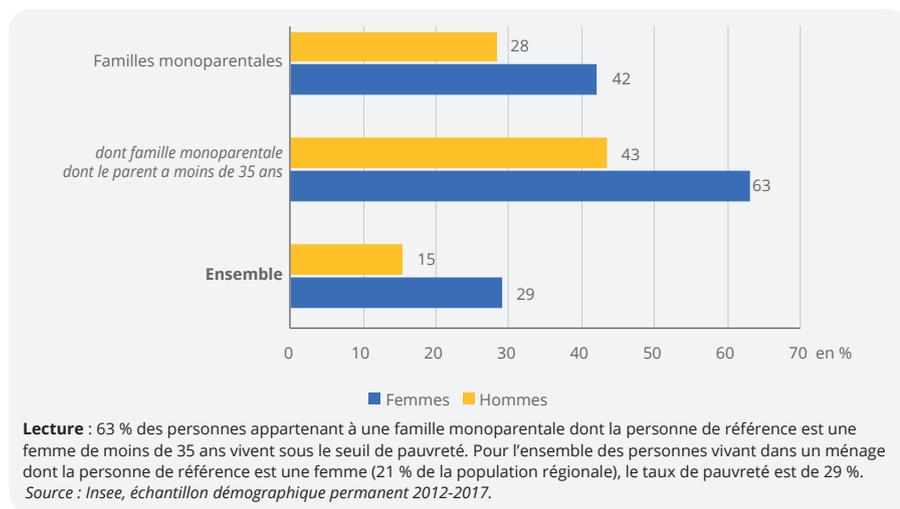


cette situation, une proportion deux fois supérieure à celle des personnes vivant en couple ► **figure 1**. Parmi ces adultes seuls, les familles monoparentales sont

de loin les plus touchées (39 %). Le taux de pauvreté atteint 63 % pour les femmes de moins de 35 ans élevant seules leurs enfants ► **figure 2**.

En partenariat avec :

► 2. Part des personnes en situation de pauvreté selon le type de ménage, l'âge et le sexe de la personne de référence



Après une séparation, les femmes se remettent moins fréquemment, et plus tardivement, en couple que les hommes lorsque c'est le cas ► **pour en savoir plus**. En effet, avoir la garde des enfants réduit les opportunités de rencontres. Dans la région, 18 % des 278 000 femmes séparées vivent de fait à nouveau en couple après la séparation, une part de dix points inférieure à celle des hommes. Parmi les personnes vivant seules, la pauvreté touche plus fréquemment les célibataires que les divorcés ou les veufs. Ce constat est en grande partie lié à un effet de structure d'âge. Les célibataires sont en effet en moyenne plus jeunes et donc plus touchés par la pauvreté. À structure par âge égale, l'ordre est par contre inversé : 21 % des veufs sont en situation de pauvreté, suivis des personnes séparées et des célibataires (respectivement 19 % et 17 %).

Après la séparation, le niveau de vie des femmes baisse, celui des hommes se maintient

Les femmes sont davantage touchées financièrement par la séparation que les hommes. En moyenne, leur **niveau de vie** diminue de 375 € par mois à la suite de cet événement. En couple, le niveau de vie est d'environ 1 610 € par mois et par unité de consommation. Après séparation, celui des femmes s'élève à 1 235 €, soit une baisse de 24 %, celui des hommes restant stable. Par ailleurs, elles obtiennent plus souvent la garde des enfants. L'année de la séparation, elles sont 63 % à être référent fiscal d'une famille monoparentale. Toutes choses égales par ailleurs ► **méthodologie**, le constat est du même ordre. Le niveau de vie mensuel des femmes diminue de 350 à 400 € tandis que celui des hommes

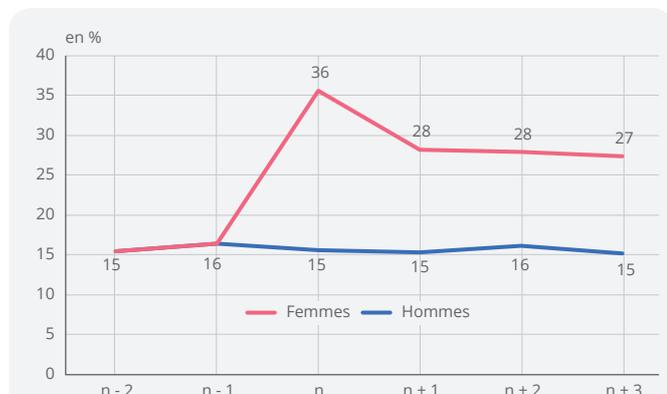
n'évolue guère (entre une perte de 60 € et une stagnation).

Du fait de la baisse de leur niveau de vie, les femmes basculent plus fréquemment sous le seuil de pauvreté lorsqu'elles se séparent de leur conjoint. La part des femmes vivant sous le seuil de pauvreté passe ainsi de 16 % à 36 % l'année de la séparation. Leur niveau de vie remonte quelque peu les années suivantes, sans pour autant rattraper le niveau initial. Trois ans après la séparation, il atteint 1 350 € par mois, le taux de pauvreté des femmes s'établissant alors à 27 % ► **figure 3**.

La garde des enfants est un facteur augmentant la fragilité financière. La pauvreté touche ainsi 43 % des femmes séparées ayant des enfants à charge, contre 33 % pour les femmes seules sans enfant. A contrario, seules 15 % des femmes vivant en couple l'année de la séparation vivent sous le seuil de pauvreté, qu'elles aient un nouveau conjoint ou qu'elles cohabitent encore avec l'ancien. Les hommes ayant des enfants à charge basculent également plus souvent dans la pauvreté lorsqu'ils vivent seuls après leur séparation (19 %, contre 14 %).

Chez les femmes de moins de 65 ans, le niveau de vie à la séparation diminue d'autant plus qu'elles sont âgées. Pour les femmes âgées de moins de 35 ans, il baisse en moyenne de 22 %, contre 38 % pour celles de 55 à 64 ans. Quel que soit le niveau de vie avant la séparation, celui-ci s'établit après en moyenne autour de 1 100-1 200 euros par mois. Sans les revenus du conjoint qui augmentent en règle générale avec l'âge, une femme sans activité professionnelle subit une baisse importante de son niveau de vie. Les prestations compensatoires ou les pensions alimentaires éventuellement

► 3. Évolution de la part de personnes en situation de pauvreté par sexe



Lecture : l'année de la séparation (n), la part des femmes vivant sous le seuil de pauvreté est de 36 % alors qu'elle n'était que de 16 % l'année précédant la séparation (n-1).

Champ : personnes s'étant déclarées divorcées ou séparées entre 2012 et 2017 et ayant renseigné la date de séparation.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2012-2017.

► Pic de pauvreté passager chez les femmes après le décès du conjoint

Les veuves et veufs représentent 6 % de la population régionale, soit 361 000 personnes en 2017. Quatre sur cinq sont des femmes. L'année du décès du conjoint, le taux de pauvreté des femmes triple, passant de 10 % à 35 %, pour revenir quasiment au même niveau après un an en se stabilisant entre 12 % et 13 %. Inversement, celui des hommes évolue peu, passant de 10 % à 11 % l'année du décès. Le bref pic de pauvreté observé chez les veuves l'année suivant le décès de leur conjoint s'explique en partie par les délais liés à la perception d'une pension de réversion pour les ménages éligibles. Suite à un décès, le conjoint survivant a en effet un an pour déposer son dossier. Bien que le versement de la pension soit rétroactif, la veuve peut percevoir brièvement des revenus beaucoup plus faibles, inférieurs au seuil de pauvreté.

Plus de trois ménages sur quatre sont propriétaires de leur logement et le demeurent après veuvage. La part des femmes propriétaires suite au décès du conjoint est inférieure de cinq points à celle des hommes. Le nombre de personnes occupant des logements sociaux augmente progressivement suite au veuvage.

► 4. Évolution des statuts d'occupation des logements par sexe et de part des ménages allocataires du RSA

Situation	Sexe	n - 1	n (année de la séparation)	n + 1	n + 2	n + 3
Statut d'occupation du logement (en %)						
Propriétaire	Femmes	61	30	29	30	33
	Hommes	61	45	44	42	44
Locataire du privé	Femmes	21	46	43	38	35
	Hommes	21	39	38	37	34
Locataire du parc social	Femmes	18	24	28	32	32
	Hommes	18	16	18	21	22
Recours aux minima sociaux (en %)						
Allocataires RSA	Femmes	16	30	32	28	26
	Hommes	16	15	13	13	12

Lecture : l'année de la séparation, 45 % des hommes sont encore propriétaires de leur logement et 30 % des femmes contre 61 % avant la séparation (pour les hommes et les femmes).

Champ : personnes s'étant déclarées divorcées ou séparées entre 2012 et 2017 et ayant renseigné la date de séparation.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2012-2017.

versées suite au départ du conjoint ne permettent souvent pas de le maintenir.

Un recours au RSA plus fréquent pour les femmes séparées

Les prestations sociales composent une part importante du revenu des femmes après la séparation. Ceci résulte surtout d'une hausse des prestations logements et des minima sociaux. Un an après la séparation, cette part double pour atteindre 20 % de leur revenu disponible. Elle décline légèrement les années suivantes, sans lien direct avec une amélioration de leur revenu. De leur côté, les hommes perçoivent moins de prestations sociales après la séparation, les allocations familiales revenant plus souvent aux femmes avec la garde des enfants.

La séparation se traduit pour les femmes par un recours plus fréquent aux minima sociaux. Dans un couple, les femmes

sont en effet plus fréquemment sans emploi. Sans revenu, elles perçoivent donc logiquement plus souvent des minima sociaux. Alors qu'avant la séparation, 16 % des couples bénéficiaient du RSA, cette part double après la séparation chez les femmes alors qu'elle est stable chez les hommes ► **figure 4.**

Pour les hommes, la séparation peut cependant avoir des conséquences en termes d'emploi. Un à deux ans après la séparation, les allocations chômage forment une part plus importante de leurs revenus, signe de pertes d'emploi. Elle passe ainsi de 5 % à 7,5 % après deux ans pour ensuite diminuer.

L'augmentation des allocations chômage dans le revenu des hommes s'observe particulièrement chez les personnes à faibles revenus (de 8 % à 13 % entre n - 1 et n + 2, n étant l'année de la séparation), mais aussi pour les revenus les plus élevés. Elle est plus fréquente chez les hommes de 35 ans ou plus et chez ceux vivant seuls après la séparation.

Chez les femmes, plus fréquemment inactives et donc moins éligibles aux allocations chômage, cette part reste stable.

La séparation se traduit souvent par la vente du logement familial

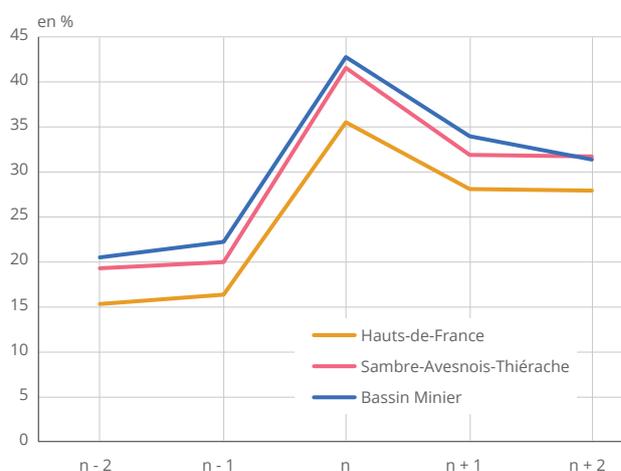
Si la séparation entraîne une vente du domicile conjugal, chaque membre du couple peut être conduit à chercher un nouveau logement, en particulier dans le parc locatif privé. La forte chute de la part de propriétaires et une hausse rapide de la part des locataires dans le parc privé confirment ce schéma l'année suivant la séparation. Un an avant de se séparer, 61 % des personnes concernées sont propriétaires ; elles ne sont plus que 37 % l'année suivante. Les hommes, comme les femmes, perdent souvent la propriété de leur résidence principale lors de la séparation, mais cet événement est plus fréquent chez les femmes. La part des femmes propriétaires diminue ainsi de moitié (de 61 % à 30 %) alors que celle

► Un impact financier aggravé pour les femmes du bassin minier et de la Sambre-Avesnois-Thiérache

Le bassin minier et la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT) sont deux territoires faisant l'objet de politiques publiques ciblées. La pauvreté y est plus marquée qu'en région où elle est déjà plus présente qu'en moyenne nationale. Dans ces territoires, elle touche plus intensément toutes les catégories de ménage. La structure des ménages différant peu de celle observée dans la région, la situation économique plus dégradée dans le bassin minier et la SAT (accès plus difficile au marché de l'emploi, emplois moins rémunérateurs) sont des facteurs permettant d'expliquer la pauvreté accrue des ménages qui y vivent.

Dans ces territoires, comme en Hauts-de-France, les femmes pâtissent le plus des séparations. Ayant au départ un niveau de vie plus faible, elles sont proportionnellement plus nombreuses à basculer sous le seuil de pauvreté après le départ de leur conjoint ► **figure 5.** Leur niveau de vie chute ainsi de 20 % à 25 % après leur séparation, soit une baisse identique à celle observée en région. Avant le départ du conjoint, leur niveau de vie est toutefois plus bas que dans la région. Il atteint 1 100 euros par mois après la séparation, soit 100 euros au-dessus du seuil de pauvreté. Ainsi, dans le bassin minier et la SAT, plus de 40 % des femmes basculent dans la pauvreté l'année de leur séparation, une proportion deux fois supérieure à celle observée avant la séparation. Comme dans la région, si la situation s'améliore l'année suivante (la part des femmes sous le seuil de pauvreté passant à 34 %), elle ne revient pas au niveau d'avant la séparation.

► 5. Évolution de la part de femmes en situation de pauvreté par territoire



Champ : personnes s'étant déclarées divorcées ou séparées entre 2012 et 2017 et ayant renseigné la date de séparation.

Source : Insee, échantillon démographique permanent 2012-2017.

des hommes ne baisse seulement que d'un quart (de 61 % à 45 %) ► **figure 4**. Trois ans après la séparation, les femmes sont un peu plus souvent propriétaires que l'année suivant la séparation (33 %, + 3 points), mais toujours moins que les hommes (44 %, - 1 point). La part de locataires du privé double l'année de la séparation pour les femmes comme pour les hommes. En revanche, l'accès au parc social est plus fréquent pour les femmes. La part y résidant l'année de la séparation passe de 18 % à 24 %, alors que celle des hommes reste quasiment stable. Cet écart se creuse avec les années : trois ans après la séparation, près d'une femme séparée sur trois vit dans un logement social. ●

Yohan Baillieux, Guillaume Braun, Sébastien Samyn, Jérémy Warmoës (Insee)

► Définitions

Dans cette étude, seuls le divorce et la rupture de Pacs sont considérés comme une **séparation**, car faisant l'objet d'un signalement dans la déclaration fiscale. Les ruptures d'union libre ne sont donc pas incluses dans le champ de l'étude. Par ailleurs, si l'accent est mis sur les différences hommes-femmes, tous les couples sont pris en compte, qu'ils concernent des personnes de sexe différent ou de même sexe.

Le **niveau de vie** se définit pour tous les membres d'un ménage comme le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Un ménage est considéré comme **pauvre** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (60 % de la médiane des niveaux de vie au niveau national). Le seuil de pauvreté était pour une personne seule de 977 euros courants par mois en 2011 et de 1 026 euros courants par mois en 2016.

► Méthodologie

Les données de cette étude sont constituées par l'empilement de six années de la base de l'EDP. Elles ont été restreintes aux individus ayant résidé au moins un an dans les Hauts-de-France pendant cette période, dont le logement est connu. Pour l'étude des trajectoires, on situe chaque individu par rapport à l'année de la séparation : elle est notée n.

Quand on mesure l'évolution dans le temps des revenus avant et après une séparation, on ne peut séparer l'effet propre de la séparation d'une évolution qui aurait pu être causée par d'autres facteurs conjoncturels ou liés aux caractéristiques des individus observés. Pour mesurer l'effet propre de l'événement étudié, il est donc nécessaire de comparer l'évolution de la partie de la population qui s'est effectivement séparée à une autre partie de la population qui possède des caractéristiques semblables mais qui ne s'est pas séparée.

Pour ce faire, on utilise la méthode économétrique de l'**appariement par score de propension**. Pour chaque individu qui se sépare, on va appairer un ou plusieurs individus qui ont des caractéristiques semblables (âge, sexe, type de ménage et niveau de vie) et qui ont une probabilité de se séparer très proche (score de propension). Cette dernière est préalablement estimée au moyen d'une **régression logistique**.

Le niveau de revenu de l'année n correspond à la moyenne des revenus des individus l'année de leur séparation, survenue entre 2012 et 2017. Tous les individus ne sont pas présents pour l'ensemble des années observées. De plus, en fonction de la date de l'événement observé, il n'est pas toujours possible d'observer les revenus des années antérieures (exemple d'une séparation en 2012) ou postérieures (séparation en 2017). La méthode de l'appariement permet de corriger les biais pouvant être engendrés par la prise en compte de moyennes sur des pas de temps différents. Elle modifie peu les résultats bruts, ce qui renforce la robustesse des conclusions de l'étude.

Pour les trajectoires des ménages avant et après la séparation, le champ a été restreint aux individus qui gardent le statut séparé après la séparation sans prendre en compte ceux qui ont changé de statut (marié ou pacsé) au cours de la période d'observation. 84 % des personnes séparées sont toujours séparées trois ans après.

► Sources

Les données de cette étude sont issues des millésimes 2012 à 2017 de l'**échantillon démographique permanent (EDP)**. Créé en 1967, il permet de suivre sur la durée un échantillon d'individus sélectionnés en fonction de leur date de naissance. Cette base intègre des données d'état civil, du recensement de la population et depuis quelques années des données issues des déclarations fiscales (Filosophi et Fideli). Ce sont ces données fiscales qui ont principalement été utilisées dans le cadre de cette étude (donc les revenus des années 2011 à 2016).

► Pour en savoir plus

- « Les séparations : un choc financier, surtout pour les femmes », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 64, octobre 2018
- « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », France Portrait Social, *Insee Références*, novembre 2019
- « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », *Couples et familles*, *Insee Références*, édition 2015
- « Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première*, n° 1492, mars 2014
- « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation », *Population*, vol. 74, n° 1/2, 2019

